
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 3 juin 2014, à compter de 20h00

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Ghislain Beuregard, Bruno Napert, Pierre St-Louis, Daniel Palardy formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée du conseiller Rémi Francis.

Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2014-06-81

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2014.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 6 mai 2014 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 avril 2014
 - d) Nomination du maire suppléant et du substitut du maire à la table des maires de la MRC de Marguerite-D'Youville
 - e) Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités 2014 – Inscription de monsieur le maire
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Amélioration de la salle communautaire – Développement économique Canada – Programme d'initiative d'investissement local
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport de la représentante
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Ministère des transports du Québec – Reddition de compte
 - c) Problèmes d'écoulement de l'eau sur le chemin de la Beauce – Lots 4 832 913 et 4 833 895
 - d) Fauchage des fossés – Appel d'offres - Contrat
- 8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ
 - a) Rapport de la représentante

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport des représentants

10- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant
b) Travaux d'entretien de la Branche 34 du cours d'eau Coderre
c) Travaux d'entretien de la Branche 19 du cours d'eau Coderre
d) Travaux d'entretien de la Branche 29 du cours d'eau Coderre

11- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
b) Motion de félicitations au Comité de la bibliothèque et à ses bénévoles
c) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial et de remerciement aux bénévoles
d) Motion de remerciements à Monsieur Yannick Dupuis et Madame Karine Desmarais de la pâtisserie de la Maison de pierres

12- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

13- AUTRES DOSSIERS

- a) Tour CIBC Charles-Bruneau – Demande d'autorisation de passage
b) Cyclo-Nature de Verchères le 16 août 2014 – Demande d'autorisation de passage
c) Exposition agricole de Calixa-Lavallée – Derby de démolition

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- CORRESPONDANCE

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2014-06-82

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2014 – ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2014 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Le directeur général résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2014-06-83

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2014 au montant de 66 599,86 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 3 juin 2014 au montant de 66 599,86 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 avril 2014

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal déposé.

d) Nomination du maire suppléant et du substitut du maire à la table des maires de la MRC de Marguerite-D'Youville

2014-06-84

Il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

DE NOMMER Monsieur Bruno Napert maire suppléant et substitut du maire à la table des maires de la MRC de Marguerite-D'Youville pour une période de six (6) mois.

ADOPTÉE

e) Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités 2014 – Inscription de monsieur le maire

2014-06-85

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Calixa-Lavallée que monsieur le maire participe au congrès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur le maire Daniel Plouffe au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités 2014 et de lui rembourser les frais encourus.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Les travaux au centre communautaire sont pratiquement entièrement terminés.

Dans les prochains jours, le terrain à l'arrière du centre communautaire sera aménagé d'abord en nivelant le sol par l'apport de terre et par la suite par la pose de tourbe. Ces travaux seront complétés avant le début du camp de jour.

b) Amélioration de la salle communautaire – Développement économique Canada – Initiative d'investissement local

2014-06-86

CONSIDÉRANT que Développement économique Canada pour les régions du Québec a mis sur pied un programme d'initiative d'investissement local ;

CONSIDÉRANT que ce programme permet de « remettre en état, améliorer ou agrandir une salle communautaire existante » ;

CONSIDÉRANT que ce programme s'adresse aux municipalités de moins de 2 000 habitants ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée souhaite améliorer la salle communautaire située au rez-de-jardin du centre communautaire et qu'elle apparaît répondre aux critères d'admissibilité du programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

DE NOMMER monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier comme personne autorisée à présenter une demande dans le cadre de ce programme et à signer les documents exigés devant accompagner la demande.

ADOPTÉE

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria nous informe que la borne sèche au chemin du Second-Ruisseau a été réaménagée de façon à empêcher tout stationnement et d'autres travaux seront exécutés sous peu à des fins esthétiques.

Monsieur le maire Daniel Plouffe intervient pour donner les dernières informations concernant la régie de police ; la scission est en cours, la ville de Chambly ayant décidé de créer son propre corps policier et les municipalités de Carignan, Richelieu et St-Mathias seront éventuellement desservies par la police de Chambly. Des négociations sont déjà en cours entre les 13 municipalités et villes restantes pour former une nouvelle régie de police de niveau 2.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard signale que les travaux pour réparer les nids de poule se continuent, que des appels d'offres pour des travaux de resurfaçage sur une distance totale de 1 à 1,5 km seront présentés dans les prochains jours et que la réparation de 6 à 9 ponceaux est prévue pour les prochaines semaines.

b) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Ministère des transports du Québec – Reddition de compte

2014-06-87

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 27 882 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

CONSIDÉRANT qu'un auditeur externe a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

c) Problèmes d'écoulement d'eau sur le chemin de la Beauce – Lots 4 832 913 et 4 833 895

2014-06-88

CONSIDÉRANT que des problèmes d'écoulement de l'eau importants ont été signalés depuis plusieurs mois à partir des lots 4 832 913 et 4 833 893 ;

CONSIDÉRANT que les demandes répétées, tant verbales qu'écrites, présentées par l'inspecteur municipal sont à ce jour restées lettres mortes ;

CONSIDÉRANT que l'eau s'écoule sur le chemin de la Beauce, rendant la circulation périlleuse à ces endroits ;

CONSIDÉRANT que cette situation est causée par la non-conformité des entrées charretières, 2 entrées concernant le lot 4 832 913 et une entrée sur le lot 4 833 893, les tuyaux devant permettre l'écoulement de l'eau étant bouchés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par la conseillère Daniel Palardy et unanimement résolu :

QU'UN DERNIER AVIS par envoi recommandé soit signifié aux propriétaires de corriger la situation dans les dix (10) jours de la date de l'expédition dudit avis, le récépissé de recommandation faisant foi de la date d'expédition, à défaut de quoi

la Municipalité fera exécuter les travaux par l'entrepreneur de son choix et en chargera le coût aux propriétaires alors en défaut.

ADOPTÉE

d) Fauchage des fossés – Appel d'offres - Contrat

2014-06-89

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation ;

CONSIDÉRANT que les deux (2) soumissions reçues sont conformes ;

CONSIDÉRANT que la soumission présentée par Monsieur Philippe Moreau datée du 27 mai 2013 est la plus basse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

DE RETENIR les services de Monsieur Philippe Moreau pour la saison 2014, pour une coupe printanière et un coupe automnale, au taux de 94,50 \$/km de route pour un total annuel de 1 701 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria signale que la santé financière du transport adapté est excellente et qu'il y a environ 38 000 déplacements par année ; cependant il y a eu l'an dernier 218 voyages « blancs », c'est-à-dire que des personnes ayant commandé le service se sont désistées alors que le véhicule était à leur résidence, et qu'il y en a eu déjà 57 cette année entre le 1^{er} janvier et le 31 avril. Pour cette raison, un règlement a été adopté et une amende égale au coût du déplacement sera chargée au fautif et perçue lors de l'utilisation suivante, c'est-à-dire qu'au lieu de lui coûter 15\$ il lui sera chargé 30\$ soit le montant de la course effectuée plus celui de la course demandée et annulée.

Un projet de transport sera également à l'étude à l'automne prochain afin d'accommoder des aînés en difficulté.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

Monsieur Bruno Napert nous informe que le règlement numéro 162-25 de la MRC de Marguerite-D'Youville modifiant le schéma d'aménagement a été adopté le 8 mai dernier et que les villes et municipalité ont six (6) mois pour modifier leur réglementation d'urbanisme. Quant à Calixa-Lavallée, il devrait y avoir peu de modifications étant donné que le territoire est zoné agricole à 99,5%.

Les modifications les plus importantes toucheront Sainte-Julie et Varennes qui devront respecter de nouvelles normes de densité de population à proximité des stationnements incitatifs projetés de ces villes.

10- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy souligne le programme AgriRÉCUP qui consiste à recycler les déchets agricoles (contenants de pesticides et fertilisants, pesticides périmés et produits de santé animale périmés et les sacs de semences et de pesticides). Il y a deux points de service présentement, à la Société coopérative à Verchères et chez M. Mondou à

Concernant les services d'ingénierie pour les travaux d'entretien de cours d'eau, un contrat d'un an a été accordé à la firme ALPG consultants avec possibilité d'extension pour une année supplémentaire.

Relativement à la disposition des matières résiduelles, le contrat de la société Matrec a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2015 afin de permettre un ajustement complet avec la construction de la nouvelle usine de biométhanisation et l'utilisation des bacs bruns et le recyclage des matières organiques.

b) Travaux d'entretien de la Branche 34 du cours d'eau Coderre

2014-06-90

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite-D'Youville procédera à des travaux d'entretien en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, sur la branche 34 du cours d'eau Coderre ;

CONSIDÉRANT le *règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales* ;

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses reliées aux travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau sont réparties de façon définitive entre les municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage des travaux réalisés ;

CONSIDÉRANT que la MRC procédera pour la répartition des quotes-parts, pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau, en trois (3) facturations, et ce, au prorata du bassin de drainage respectif de chaque municipalité, conformément au règlement numéro 166 de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE, atteste avoir pris connaissance des travaux d'entretien et d'aménagement projetés sur la branche 34 du cours d'eau Coderre par la MRC de Marguerite-D'Youville ;

QUE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relatifs aux travaux d'entretien et d'aménagement sur la branche 34 du cours d'eau Coderre, et ce, en conformité au *règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau* sous juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales.

ADOPTÉE

c) Travaux d'entretien de la Branche 19 du cours d'eau Coderre

2014-06-91

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'inspection du cours d'eau Coderre, branche 19 ;

CONSIDÉRANT que la MRC procédera dans les prochaines semaines à l'inspection dudit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'inspection du cours d'eau, des travaux d'entretien ou d'aménagement pourraient être projetés, et ce, aux fins de réalisation des travaux en 2014 ;

CONSIDÉRANT que dans l'éventualité où des travaux d'entretien et d'aménagement seront projetés pour 2014, la MRC fera parvenir à la municipalité une demande d'engagement à défrayer l'ensemble des coûts relatifs aux travaux d'entretien et d'aménagement sur la branche 19 du cours d'eau Coderre, et ce, en conformité au *règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau* sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE atteste avoir pris connaissance que des travaux d'entretien et d'aménagement pourraient être

réalisés sur la branche 19 du cours d'eau Coderre par la MRC de Marguerite-D'Youville en cours d'année 2014.

ADOPTÉE

d) Travaux d'entretien sur la branche 29 du cours d'eau Coderre

2014-06-92

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'inspection du cours d'eau Coderre, branche 29 ;

CONSIDÉRANT que la MRC procédera dans les prochaines semaines à l'inspection dudit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'inspection du cours d'eau, des travaux d'entretien ou d'aménagement pourraient être projetés, et ce, aux fins de réalisation des travaux en 2014 ;

CONSIDÉRANT que dans l'éventualité où des travaux d'entretien et d'aménagement seront projetés pour 2014, la MRC fera parvenir à la municipalité une demande d'engagement à défrayer l'ensemble des coûts relatifs aux travaux d'entretien et d'aménagement sur la branche 29 du cours d'eau Coderre, et ce, en conformité au *règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau* sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE atteste avoir pris connaissance que des travaux d'entretien et d'aménagement pourraient être réalisés sur la branche 29 du cours d'eau Coderre par la MRC de Marguerite-D'Youville en cours d'année 2014.

ADOPTÉE

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Monsieur Pierre St-Louis nous rappelle que l'inauguration officielle du four à pain communautaire aura lieu le 24 juin prochain à 11h00 au parc Calixa-Lavallée et qu'à cette occasion ont été invités la préfète de la MRC de Marguerite-D'Youville, madame Suzanne Roy, la représentante du ministère de la culture et des communications, madame Suzie Lefebvre, monsieur Stéphane Bergeron, député de la circonscription de Verchères, et des membres et officiers de la MRC et du CLD de Marguerite-D'Youville.

Un projet est présentement en préparation pour les journées de la culture par le comité culturel et patrimonial de Calixa-Lavallée.

b) Motion de félicitations au Comité de la bibliothèque et à ses bénévoles

2014-06-93

CONSIDÉRANT que la bibliothèque de Calixa-Lavallée a obtenu un Méritas du Réseau Biblio de la Montérégie dans la catégorie performance pour le nombre de prêts de livres numériques per capita pour les municipalités de moins de 2 500 habitants ;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque s'est mérité une certification Biblio-Qualité pour ses efforts d'investissements en matière de bibliothèque publique ;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque s'est mérité un chèque-cadeau du Réseau Biblio de la Montérégie au montant de 100 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

QUE le Conseil adresse ses plus sincères félicitations au Comité de la bibliothèque et à ses bénévoles pour tout le travail effectué au cours de l'année qui lui ont valu ces reconnaissances.

ADOPTÉE

c) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial et de remerciement aux bénévoles

2014-06-94

CONSIDÉRANT le succès remporté par l'événement de construction du « Four à pain communautaire » le 24 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil adresse ses plus sincères félicitations au Comité culturel et patrimonial pour la réussite de cet événement et ses remerciements à tous les bénévoles qui ont permis la réalisation de cette activité.

ADOPTÉE

d) Motion de remerciements à Monsieur Yannick Dupuis et Madame Karine Desmarais de la pâtisserie de la Maison de pierres

2014-06-95

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu ;

QUE le Conseil remercie spécialement Monsieur Yannick Dupuis et Madame Karine Desmarais de la pâtisserie de la Maison de pierres pour le pain et le dessert qu'ils ont gracieusement offerts à l'occasion de l'événement de construction du « Four à pain communautaire ».

ADOPTÉE

12- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Monsieur Rémi Francis étant absent, Madame Sylvette Savaria souligne le grand succès qu'a connu la distribution d'arbres malgré la mauvaise température. Elle félicite tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à cette activité et ceux et celles qui se sont déplacés pour venir chercher leur arbre.

13- AUTRES DOSSIERS

a) Tour CIBC Charles-Bruneau – Demande d'autorisation de passage

2014-06-96

CONSIDÉRANT que le Tour CIBC Charles-Bruneau est l'une des activités de collecte de fonds les plus importantes au Québec en soutien au combat que livrent les enfants atteints de cancer ;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de circuler dans la Municipalité (chemin de la Beauce, rue Labonté, chemin du Second-Ruisseau, rue Labonté, Montée Verchères) le 4 juillet 2014 telle que présentée par la Fédération québécoise des sports cyclistes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ autorise le passage du Tour CIBC Charles-Bruneau sur son territoire tel que montré sur le trajet présenté par la Fédération québécoise des sports cyclistes et demande expressément aux organisateurs de ne faire aucune marque ou indication permanente sur chaussée à cette occasion.

ADOPTÉE

b) Cyclo-Nature de Verchères le 16 août 2014 – Demande d'autorisation de passage

2014-06-97

CONSIDÉRANT la lettre datée du 23 mai 2014 de la coordonnatrice aux loisirs de la municipalité de Verchères madame Suzanne Gingras ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est favorable au parcours du tour cycliste familial planifié pour le 16 août 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'organisation de Cyclo-Nature, soit la municipalité de Verchères et le Comité Rues principales de Verchères, de circuler sur les rues et chemins de la Municipalité et de demander expressément aux organisateurs de ne faire aucune marque ou indication permanente sur la chaussée.

ADOPTÉE

c) Exposition agricole de Calixa-Lavallée – Derby de démolition

2014-06-98

CONSIDÉRANT la lettre signée par Monsieur Normand Fontaine, président de la Société d'agriculture du comté de Verchères, à l'effet que la SACV désire tenir un derby de démolition comme activité de clôture de l'exposition agricole qui se tiendra les 4, 5 et 6 juillet 2014 ;

CONSIDÉRANT que cet événement se tient sur une propriété privée ;

CONSIDÉRANT qu'aucune réglementation de la Municipalité n'interdit la tenue d'un tel événement ;

CONSIDÉRANT que cet événement pourrait contrevenir au règlement numéro 236 sur les nuisances et particulièrement à l'article 46 concernant le bruit ;

CONSIDÉRANT que l'entente signée entre la Municipalité de Calixa-Lavallée et la Société d'agriculture du Comté de Verchères prévoit que certaines activités sont du ressort exclusif de l'une des parties et notamment tel que prévu aux paragraphes 6 de l'article 1 (Engagement de la SACV) et 3.5 de l'article 3 (Durée de l'entente et autres obligations) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ autorise l'événement mais en autant seulement que celui-ci transgresse l'article 46 du règlement 236 de la Municipalité concernant le bruit ;

QUE LA MUNICIPALITÉ exige que la Société d'agriculture du comté de Verchères obtienne une couverture d'assurance responsabilité au montant minimum de 5 000 000 \$ pour garantir tout sinistre à l'occasion de l'activité derby de démolition et qu'une preuve de cette couverture d'assurance soit remise au directeur général au plus tard le 20 juin 2014.

ADOPTÉE

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire ouvre une période de question pour le public.

Monsieur Gérard Guérin s'informe de la date de la prochaine assemblée régulière ; elle sera exceptionnellement tenue le 8 juillet soit le 2^e mardi de juillet en raison de la Fête du Canada le 1^{er} juillet.

Concernant le nouveau pacte rural Monsieur François Poulin s'informe si la population sera invitée à présenter des projets et félicite le conseil pour sa prise de position dans le dossier du chapiteau et les nouvelles précisions apportées au contrat.

Des problèmes de circulation se posent en raison du passage régulier de véhicules « 4 roues » sur les rues, chemins et rangs de Calixa-Lavallée et en particulier un véhicule de ce type doté d'un « gros moteur ».

Concernant la tonte de gazon dans les parcs de la municipalité, le contrat est donné par le comité des loisirs qui en a la responsabilité depuis quelques années maintenant.

15- CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance particulière.

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-06-99

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu que la présente session soit levée à 21h05.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Claude Geoffrion
Directeur général et Secrétaire-trésorier